



DCM N° 92 /2022

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de **M. Dominique LAZZARO, MAIRE**.

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves – CLEMENT Pierre-Benoît –
COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie –
- PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRE ABSENTE EXCUSÉE : Mme LEMAIRE-LEVY Florence

Mme ROL Nelly a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

21/11/2022

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

29/11/2022

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

21/12/2022

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

21/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

* EN EXERCICE : 14

* PRESENTS : 13

* VOTANTS : 13

OBJET : PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C) – TARIF ANNÉE 2023

Délibération du Conseil Municipal N° 92 /2022 - VOTE : 13 voix POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le tarif de PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C.)

à **320,00 €** pour l'année 2023.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, 20 décembre 2022.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

